ANNEXE I

DROITS FORFAITAIRES ANNUELS POUR LA CIRCULATION
ZEC NORMANDIE 2022

		Montant des droits exigibles par catégorie de personnes		
DROIT DE CIRCULATION		**Membre avec forfait annuel d'activité**	**Membre**	**Non-Membre**
1	Circulation dans le cas où 1 seul ou plusieurs véhicules sont utilisés. Familial (1)	39,11$	90,67$	90,67$

(1) Ce droit forfaitaire s'applique à son détenteur, son conjoint, leurs enfants mineurs et tous leurs accompagnateurs.

ANNEXE II

DROITS QUOTIDIENS POUR LA PÊCHE ET LA CHASSE AUX PETITS GIBIERS
ZEC NORMANDIE 2022

	MONTANT DES DROITS EXIGIBLES PAR CATÉGORIE DE PERSONNES			
ACTIVITÉ	**Membre**	**Non-membre**	**Étudiant (2)**	**17 ans et moins (3)**
1-A Pêche (1er décembre au 15 avril)	N/A	N/A	N/A	N/A
1-B Pêche (16 avril au 30 novembre) a) résident (1) b) non-résident	 20,66$ 26,85$	 20,66$ 26,85$	 10,44$ 13,43$	 Inclus Inclus
2. Chasse à l'exclusion de la chasse au cerf de Virginie, à l'orignal ou à l'ours noir a) résident (1) b) non-résident	 20,66$ 26,85$	 20,66$ 26,85$	 10,44$ 13,43$	 Inclus Inclus
3. Chasse au cerf de Virginie	N/A	N/A	N/A	N/A
4. Chasse à l'orignal	N/A	N/A	N/A	N/A
5. Chasse à l'ours noir	N/A	N/A	N/A	N/A

(1) Une personne domiciliée au Québec et y ayant demeuré au moins 183 jours au cours de l'année précédant ses activités de pêche, de chasse et de piégeage ou sa demande d'un permis ou d'un certificat

(2) Étudiant âgé de 25 ans et moins avec carte d'étudiant valide d'une institution reconnue.

(3) Enfant 17 ans et moins, accompagné d'un adulte détenteur d'un forfait annuel ou d'un droit quotidien

ANNEXE III

DROITS FORFAITAIRES ANNUELS POUR LA PÊCHE ET LA CHASSE
ZEC NORMANDIE 2022

	MONTANT DES DROITS EXIGIBLES PAR CATÉGORIE DE PERSONNES				
ACTIVITÉ	**Membre- Individuel**	**Membres-Familial (5)**	**Étudiant-Membre (3)**	**Non-Membre (2)**	**17 ans et moins (4)**
1. Pêche (16 avril au 30 novembre) a) résident (1) b) non-résident	 133,48$ 173,18$	 167,01$ 207,71$	 66,74$ 86,59$	 N/A N/A	 Inclus Inclus
2. Chasse aux Petits Gibiers a) résident (1) b) non-résident	 103,29$ 134,28$	 136,82$ 167,81$	 51,65$ 67,14$	 N/A N/A	 Inclus Inclus
3. Chasse au cerf de Virginie	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
4. Chasse à l'orignal a) résident (1) (ORIGNAL 1 Période) (6) b) non-résident	 170,12$ 221,16$	 203,65$ 254,69$	 85,06$ 110,58$	 284,96$ 370,45$	 Inclus Inclus
5. Chasse à l'ours noir TOUTES PÉRIODES a) résident (1) b) non-résident	 56,99$ 74,09$	 N/A N/A	 28,50$ 37,04$	 216,56$ 281,53$	 Inclus Inclus
6.A Pêche & chasse petits & gros gibiers a) résident (1) (ORIGNAL 1 Période) (6) b) non-résident	 242,99$ 315,88$	 276,52$ 349,41$	 121,50$ 157,94$	 N/A N/A	 Inclus Inclus
6.B Pêche & chasse petits & gros gibiers a) résident (1) (ORIGNAL Toutes Périodes) b) non-résident	 287,35$ 396,90$	 320,88$ 393,77$	 143,68$ 180,12$	 N/A N/A	 Inclus Inclus

(1) Une personne domiciliée au Québec et y ayant demeuré au moins 183 jours au cours de l'année précédant ses activités de pêche, de chasse et de piégeage ou sa demande d'un permis ou d'un certificat.

(2) Lorsqu'aucun droit quotidien n'est établi pour la chasse à l'orignal, au cerf de Virginie ou à l'ours noir, le droit forfaitaire annuel correspondant est disponible pour les personnes qui ne sont pas membres de l'organisme.

(3) Étudiant âgé de 25 ans et moins avec carte d'étudiant valide d'une institution reconnue.

(4) Enfant 17 ans et moins, accompagné d'un adulte détenteur d'un forfait annuel ou d'un droit quotidien

(5) Familial : Conjoints (2) membres et enfants de 17 ans et moins.

(6) Frais additionnel de 44,36$ (22,18$ étudiant) pour autorisation d'ajout d'une période de chasse à l'orignal (arc ou arme à feu) pour toutes catégories de personnes

(7) ***Note : Une réduction de 10% est appliquée sur le tarif des droits forfaitaires annuels jusqu'au 26 avril 2022 inclusivement**

ANNEXE IV

DROITS FORFAITAIRES ANNUELS MIXTES
ZEC NORMANDIE 2022

ACTIVITÉ	MONTANT DES DROITS EXIGIBLES PAR CATÉGORIE DE PERSONNES			
	Membre - Individuel	**Membres – Familial (4)**	**Étudiant - Membre (2)**	**17 ans et moins (3)**
7. Pêche et chasse aux petits gibiers				
a) résident (1)	176,21$	209,74$	88,11$	Inclus
b) non-résident	229,07$	262,60$	114,54$	Inclus
8- Orignal et chasse aux petits gibiers				
a) résident (ORIGNAL 1 Période) (6)	196,83$	230,36$	98,42$	Inclus
b) non-résident	255,88$	289,41$	127,94$	Inclus
9. Pêche et chasse à l'ours TOUTES PÉRIODES				
a) résident (1)	153,87$	187,40$	76,94$	Inclus
b) non-résident	200,03$	233,56$	100,02$	Inclus

(1) Une personne domiciliée au Québec et y ayant demeuré au moins 183 jours au cours de l'année précédant ses activités de pêche, de chasse et de piégeage ou sa demande d'un permis ou d'un certificat.

(2) Étudiant âgé de 25 ans et moins avec carte d'étudiant valide d'une institution reconnue.

(3) Enfant 17 ans et moins, accompagné d'un adulte détenteur d'un forfait annuel ou d'un droit quotidien

(4) Familial : Conjoints (2) membres et enfants de 17 ans et moins.

(5) Frais additionnel de 44,36$ pour autorisation d'ajout d'une période de chasse à l'orignal (arc ou arme à feu) pour toutes catégories de personnes

***Note : Une réduction de 10% est appliquée sur le tarif des droits forfaitaires annuels jusqu'au 26 avril 2022 inclusivement**

ANNEXE V

DROITS FORFAITAIRES COURTE DURÉE
ZEC NORMANDIE 2022

ACTIVITÉ	MONTANT DES DROITS EXIGIBLES PAR CATÉGORIE DE PERSONNES						
	Membre Individuel	**Membres Familial (4)**	**Membre Étudiant (2)**	**Non-Membre Étudiant (2)**	**Non-Membre Individuel**	**Non-Membre Familial (4)**	**17 ans et moins (3)**
1. Pêche – 3 jours consécutifs							
a) résident (1)	51,32$	92,19	25,66$	25,66$	51,32$	92,19	Inclus
b) non-résident	66,71$	120,03$	33,36$	33,36$	66,71$	120,03$	Inclus
2. Chasse petit gibier 3 jours consécutifs							
a) résident (1)	51,32$	N/A	25,66$	25,66$	51,32$	N/A	Inclus
b) non-résident	66,71$	N/A	33,36$	33,36$	66,71$	N/A	Inclus

(1) Une personne domiciliée au Québec et y ayant demeuré au moins 183 jours au cours de l'année précédant ses activités de pêche, de chasse et de piégeage ou sa demande d'un permis ou d'un certificat

(2) Étudiant âgé de 25 ans et moins avec carte d'étudiant valide d'une institution reconnue.

(3) Enfant 17 ans et moins, accompagné d'un adulte détenteur d'un forfait annuel ou d'un droit quotidien

(4) Familial : Conjoints et enfants de 17 ans et moins.